

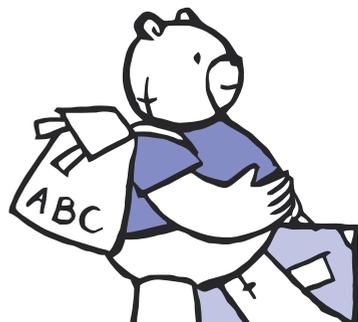
UNE FORMATION ABC Puériculture

L'association ABC Puériculture a notamment pour objet :

- ▶ d'aider les parents de jeunes enfants à trouver un mode de garde adapté à leurs besoins,
- ▶ de créer, gérer, administrer des haltes garderies, des crèches et tout établissement destiné à la Petite Enfance à Paris et dans toutes autres localités du territoire français,
- ▶ de dispenser toute formation qualifiante, diplômante et continue dans le domaine du secteur sanitaire et social.



En 2005, ABC Puériculture a ouvert son Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture où chaque année 60 élèves sont formés par voie d'apprentissage et en formation initiale.



IFAP ABC PUÉRICULTURE



01 42 40 15 65
institut@abcpuericulture.com
www.abcpuericulture.com



Région
île de France

91 rue du Faubourg Saint-Martin
75010 Paris



IFAP ABC PUÉRICULTURE

Devenez Auxiliaire de Puériculture



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT DE FORMATION
D'AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE

ÊTRE **auxiliaire** de puériculture C'EST

participer à l'accueil, aux soins, aux activités d'éveil et d'éducation de l'enfant, de la naissance à l'adolescence.

LIEUX D'EXERCICE :

› HOSPITALIER

Pédiatrie

Pédopsychiatrie

Maternité

› EXTRA HOSPITALIER

EAJE : Établissement d'Accueil du Jeune Enfant

Structure accueillant des enfants en situation de handicap

Structure d'aide sociale à l'enfance

Protection maternelle et infantile



COMMENT ACCÉDER À la formation ?

en cursus intégral

CONDITIONS

- ✓ Avoir 17 ans à la date d'entrée
- ✓ Réussir l'épreuve de sélection (sur dossier + entretien individuel)

en cursus partiel

BAC ASSP

CONDITIONS

- ✓ Avoir 17 ans à la date d'entrée
- ✓ Être titulaire du BAC ASSP
- ✓ Réussir l'épreuve de sélection (sur dossier + entretien individuel)

CAP AEPE

CONDITIONS

- ✓ Avoir 17 ans à la date d'entrée
- ✓ Être titulaire du CAP AEPE
- ✓ Réussir l'épreuve de sélection (sur dossier + entretien individuel)

À L'IFAP ABC PUÉRICULTURE, la formation :

- › est possible en formation initiale, en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage,
- › conduit à la délivrance du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture,
- › comprend un enseignement théorique à l'Institut et des stages.



770 heures
d'enseignement
théorique

+

770 heures de
stages cliniques

=

1 540 heures
de formation

APRÈS LA FORMATION :

Avec une expérience de 3 ans minimum dans le secteur hospitalier ou médico-social, une auxiliaire de puériculture peut intégrer, après avoir satisfait aux épreuves de sélection, **un IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers)** pour préparer :

- › le **diplôme d'État d'Infirmier**
- › ou le **DEEJE (Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants)**.